

Procès-Verbal du Conseil Municipal
de la commune d'ECRAINVILLE
Réunion du 18 février 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, le DIX-HUIT du mois de FEVRIER à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'ECRAINVILLE, sous la présidence de Madame Claire GUEROULT, Maire.

<u>Membres</u>	En exercice	15
	Présents	13
	Votants	15

Étaient présents : Mme Claire GUÉROULT, Maire, M. René PAUMELLE, 1er adjoint, Mme Marie-Christine THOUVENIN, 2^{ème} Adjoint, M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué, Mme Amélie LEMAITRE, conseillère déléguée;

Mmes Marguerite HEMNACHE, Stéphanie LE QUEMENT, Nathalie AUBER et Gwenaëlle PESQUET
MM Jean-Luc LEFEBVRE, Joel SAINT MARTIN, Bruno DRIEU et Daniel PETIT Conseillers Municipaux.

~~~~~

Absents excusés : M. Sylvain CHERFILS, 3<sup>ème</sup> Adjoint qui a donné pouvoir à Mme Claire GUEROULT et M. Cyril COURTIER, conseiller municipal qui a donné pouvoir à M. Jean-Yves RENAULT.

~~~~~

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine THOUVENIN

~~~~~

~~~~~

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE DERNIERE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CORRESPONDANTS « DEFENSE » DU 12 DECEMBRE 2024

Monsieur Bruno DRIEU présente le compte-rendu (en annexe).

Pour débiter cette réunion, un petit film documentaire a été projeté sur la Marine « Grand Large, Haute Tension » ; le lien aux membres du conseil municipal pour visionnage.

Il a ensuite été rappelé les missions de l'ONAC VG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) et celles du correspondant défense.

Une journée « Rugby » sera organisée le 4 juin 2025 à Yvetot afin de collecter des fonds.

Madame le Maire présente le compte-rendu.

Elle informe des principaux points évoqués :

- Le projet de maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Goderville a été présenté, par les médecins. Elle précise qu'elle a demandé que lors du dépôt du permis de construire, celui-ci soit traité en priorité afin de ne pas faire perdre plus de temps à ce projet qui a déjà pris beaucoup de retard.
- L'acquisition d'une parcelle de 100 m² a été validée dans le cadre de la construction de la nouvelle STEP (station d'épuration des eaux usées) de ST SAUVEUR ECRAINVILLE pour la mise en place d'une pompe de relevage.
- La demande de prise en charge d'une partie de la facture téléphonique de la SAUR dans le cadre de la gestion de la crise de l'eau sur le territoire. Le conseil communautaire a décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande.
- La modification de la participation employeur au contrat de prévoyance qui passe à 7 € conformément à la réglementation.
- La mise à jour du tableau des effectifs pour 3 agents, Madame GUEROULT a demandé de scinder ce point en trois délibérations.
 - o Mise à jour pour espace France Services - nomination d'un agent sur le poste d'Assistant socio-éducatif à la suite de la réussite à un concours. Voté à l'unanimité
 - o Mise à jour pour service urbanisme - 1 poste rédacteur principal de 1^{ère} classe et 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Voté 38 voix pour et 1 abstention
 - o Mise à jour pour direction générale des services - 1 poste d'attaché hors classe - Voté à 13 voix pour, 9 voix contre et 17 abstentions.
- L'instauration d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction d'un montant de 15 000€ - Refusée à 12 voix pour, 14 voix contre et 13 abstentions.
- La mise en place du titre déjeuner pour les agents - Adopté à l'unanimité
- L'attribution du montant définitif des attributions de compensation : le montant pour la commune d'Ecraïnvilte s'élève à 22 546,86 €. Les élus d'Ecraïnvilte ont votés contre ce montant de cette attribution qui est versée aux communes à la suite de passage en fiscalité unique engendrant le versement de la fiscalité professionnelle à la communauté de communes. Pour calculer ce montant, il est reversé à la commune le montant figé des taxes professionnelles qui étaient versées l'année N-1 du passage en fiscalité unique auquel est déduit le montant des dépenses de la compétence GEPU de 6 000 €/an pour la commune. Madame le Maire rappelle qu'avant le transfert de cette compétence, la dépense annuelle était d'environ 500 €.
- L'attribution d'un fonds de concours de 2 885,60 € pour la sente piétonne route de Fongueusemare à Ecraïnvilte.
- La modification du règlement des fonds de concours permettant la reprise des dépenses engagées depuis le 27 avril 2023.
- La tarification de la garderie lors des accueils de loisirs sans hébergement à 2 € par période (matin ou soir)
- Le rachat de la parcelle AH1 dite JEEH PNEUS, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie au prix de 132 311,24 €.
- L'acquisition d'une parcelle de 30 137 m² sur la commune de Goderville dans le cadre du développement économique au prix de 404 220 €

- La cession de la caserne de Gendarmerie de Goderville à LOGEAL Immobilière (un bailleur social) pour un montant de 900 000 € - voté par 18 voix pour, 13 voix contre et 8 abstentions. Mme le maire ainsi que d'autres collègues sont intervenus sur ce sujet en s'inquiétant de la vente du patrimoine de la communauté, surtout que les logements occupés par les gendarmes engendrent des recettes. Elle a demandé si des études sérieuses via des professionnels avaient été effectuées afin d'avoir un chiffrage précis des travaux à prévoir. Un montant a été annoncé, mais aucun devis n'a été présenté. Les élus Ecrainvillais ont voté contre cette proposition, d'autant plus que l'estimation des services des domaines était de 1 400 000€.
- Le montant de la redevance des ordures ménagères pour 2025 :
 - o 1^{ère} proposition : 305,30 € pour les foyers 2 personnes - Refusée 14 voix pour, 15 voix contre et 10 abstentions.
 - o 2^{ème} proposition : 299,50 € - Votée par 19 voix pour, 14 contre et 5 abstentions.

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE CULTURE ANIMATIONS
EVENEMENTIEL DU 9 DECEMBRE 2024**

Madame Amélie LEMAITRE présente le compte-rendu.

Elle indique que cette réunion concernait le renouvellement du Festival Marionnettes n'Caux. Une réunion est programmée la semaine prochaine sur le sujet, elle fera un compte-rendu plus précis à la prochaine réunion

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNICATION DU 20
JANVIER 2024**

Madame le Maire présente le compte-rendu.

Cette réunion concernait par le bilan de la stratégie communication.

L'agent chargé de la communication présente les différentes actions mises en place depuis son arrivée et les retours recueillis par les différents services.

Il est envisagé la mise en place d'une campagne de sensibilisation rudologie ; le coût est estimé à 8 000 €. Cette dépense sera examinée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Madame le Maire informe que cette personne va quitter prochainement la communauté de communes.

**N° 2025002 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT D'ENERGIES POUR L'ALIMENTATION DU PATRIMOINE D'ECRAINVILLE**

Madame le Maire rappelle que la commune d'Ecrainville adhère au SDE76 pour la passation des marchés pour l'électricité et le gaz. Le marché en cours arrive à son terme au 31 décembre 2025.

Il est donc proposé de renouveler l'adhésion de la commune d'Ecrainville au Groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante pour la période 2026 à 2029.

Le projet de délibération a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition.

N° 2025003 DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU CONTRAT GROUPE « PREVOYANCE »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2019086 du 5 novembre 2019 le conseil municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite auprès du Centre de Gestion 76.

Cette délibération prévoyait une participation uniquement sur la garantie de base « indemnités journalières » selon le barème suivant :

A partir d'un Traitement Mensuel brut de l'agent de	Montant mensuel de la cotisation (0,71%)	Montant mensuel de la participation employeur (correspondant à 25 % de la cotisation)
De 0 à 600	4,26 €	1,07 €
De 601 à 700	4,97 €	1,24 €
De 701 à 800	5,68 €	1,42 €
De 801 à 900	6,39 €	1,60 €
De 901 à 1000	7,10 €	1,78 €
De 1001 à 1100	7,81 €	1,95 €
De 1101 à 1200	8,52 €	2,13 €
De 1201 à 1300	9,23 €	2,30 €
De 1301 à 1400	9,94 €	2,49 €
De 1401 à 1500	10,65 €	2,66 €
De 1501 à 1600	11,36 €	2,84 €
De 1601 à 1700	12,07 €	3,02 €
De 1701 à 1800	12,78 €	3,20 €
De 1801 à 1900	13,49 €	3,37 €
De 1901 à 2000	14,20 €	3,55 €

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement et particulièrement l'article 2 précisant que la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties prévues à l'article 1er ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros soit 7 € minimum.

Madame le Maire propose que la participation de la commune soit fixée au montant minimum obligatoire à savoir 7 € pour l'ensemble des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation employeur pour l'ensemble des agents à 7 €/mois.

N° 2025004 REPAS A 1€ CANTINE SCOLAIRE

M. Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2024 il a été validé la proposition de créer trois tranches pour les tarifs de la cantine. La délibération ne précisait pas le montant pour le Quotient Familial supérieur à 701€.

À la suite de la transmission de cette délibération au financeur, celui-ci demande que le tarif en vigueur soit précisé sur la délibération, à savoir :

QF < à 500 €	prix du repas à 0,80 €
501 < QF < 700 €	prix du repas à 1,00 €
QF > à 701 €	selon le tarif en vigueur au 2 janvier 2025, à savoir : pour les écrivainvillais 4,35 €, et pour les habitants hors communes 5,50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition.

N° 2025005 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - VIDEO PROTECTION

Mme le Maire explique aux membres du conseil qu'à la suite des travaux de réhabilitation de l'ancien manoir afin d'y installer la mairie, il sera nécessaire de prévoir l'installation d'un système de vidéo protection pour ce site

À la suite d'une demande de devis, la dépense pour la commune s'élève à **6 984,30 € HT**, soit **8 381,16 € TTC**,

Elle propose de demander une aide auprès du Département de la Seine Maritime à hauteur de **30 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **2 095,29 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition

N° 2025006 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - VIDEO PROTECTION

Mme le Maire informe que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) soutient les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation mises en œuvre au niveau local. Il prend la forme de subventions, attribuées aux porteurs de projets contribuant à la tranquillité publique, à l'accompagnement de publics à risque, à l'aide aux victimes ou à la prévention de la radicalisation. Il permet également de cofinancer certains investissements relatifs à la vidéoprotection de la voie publique, à la sécurisation d'établissements scolaires ou de lieux de culte, ou encore l'achat d'équipement pour les policiers municipaux.

Elle propose de demander une aide pour l'installation d'un système de vidéoprotection à la future mairie, à hauteur de **50 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **3 492,15 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition

QUESTIONS DIVERSES

- **DON DU SANG**

Un mail a été reçu pour remercier la commune à la suite de la collecte de sang organisée le 2 janvier dernier, durant cette journée 52 dons ont été obtenus (dont 4 nouveaux donateurs).

- **DONS MANOIR**

Deux nouveaux dons de particuliers ont été faits, un de 500 € et un 200 € et un don de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Ecrainvillais d'un montant de 5 000 €

Le montant total des dons s'élève à ce jour à la somme de 13 550 €.

Madame le maire remercie les donateurs, et particulièrement l'association de sauvegarde du patrimoine Ecrainvillais qui se mobilise pour abonder la cagnotte de la fondation pour le manoir.

- **FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE FACADES ANCIEN MANOIR**

Madame le Maire informe qu'un fonds de concours de la communauté de communes a été obtenu pour le traitement de façades (travaux supplémentaires) de l'ancien manoir pour un montant de 36 599,23 €

- **REUNIONS BRIGADE DE GENDARMERIE DE CRIQUETOT**

Monsieur PAUMELLE informe des chiffres de l'intervention des gendarmes sur la commune d'Ecrainville pour les années 2023 et 2024 :

SECURITE ROUTIERE		
	2023	2024
Nombre total d'infractions	109	74
Dont infractions stupéfiants-Alcool	3	7
Total heures de sécurité routière	460	347
Nombre d'accidents corporels	0	0
Nombre de tués	0	0
Nombre de blessés	0	0

INTERVENTION		
	2023	2024
Nombre total d'interventions	17	19
Dont différends violences intrafamiliales	0	2
Dont accidents de circulation routière	3	7
Dont tapages	0	0
Dont divagations	2	0
Dont ivresses publiques manifestes	0	0

DELINQUANCE		
	2023	2024
Nombre total d'atteintes aux biens	4	3
Dont cambriolages	0	0
Dont vols liés aux véhicules	1	1
Destructions et dégradations	1	0
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	1

PREVENTION		
	2023	2024
Actions de prévention en heures / gendarme	21	6

PRESENCE		
	2023	2024
Actions heures / gendarme sur la commune	768	720

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme le Maire déclare la fin de la séance à 20 h 50

Le secrétaire de séance,
Marie-Christine THOUVENIN

Le Maire
Claire GUÉROULT